PESCHIER (COMMUNAUTE



Département

ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE **SYNDICAT**

DURANCE-VENTOUX

Siège: 29, Chemin du Pont - Les Iscles - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 28

Séance du 12 décembre 2023

Nombre de membres présents : 20

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Présents

D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), C. ARAGONES, F. BOREL,

P. GUILLOT, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE

D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE, P. BOUYGES, G. CHABAUD, J-B CORNAND, F. FARGE, M. JEAN, B. MAZOYER, L. MILLE, M-M. PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-

BERENGUER suppléant de F.

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation 06/12/2023

Date d'affichage

06/12/2023

SORGUE), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE) Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), D. CRESP, R. KITAEFF, Y. POBES et P. SINTES D'AGGLOMERATION (COMMUNAUTE *LUBERON* **MONTS** VAUCLUSE), P. DEVAUX (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Objet de la délibération n° 31-2023

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Pouvoirs

J. DAUMAS à F. FARGE C. ROYER à G. DAUDET

M. Philippe GUILLOT a été nommé secrétaire de séance

<u>Délibération nº 11</u>

LE COMITE

OUÏ l'exposé du Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L.5711-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires ci-annexé,

Après avoir débattu des propositions faites par le Président,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024.



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le secrétaire,

Philippe GUILLOT.

Le Président,

Gérard DAUDET.







Préambule

Les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) sont issues du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement de ses articles L.2312-1 et L.5711-1.

Le D.O.B. constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce débat, acté par une délibération spécifique, a un double objectif: pour l'exécutif, présenter à l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir ; pour l'assemblée délibérante, disposer des informations permettant de débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Le vote du budget devra intervenir dans les deux mois suivant ce débat.

Pour mémoire, depuis le budget 2018, et par effet de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public du 25 février 2008 qui a mis fin au dispositif de transfert du droit à déduction de la TVA acquittée par la collectivité sur les investissements mis à disposition du délégataire, le Syndicat est assujetti au régime de droit commun de récupération de la TVA.

Les prévisions budgétaires sont donc inscrites en montants hors taxes.

Sommaire

I – Présent	tation de la collectivité	2
II - Orienta	ations budgétaires 2024	3
1) Sec	ction de fonctionnement	3
a. l	_es recettes	3
b. I	_es dépenses	4
	ction d'investissement	
a)	Les programmes de renouvellement / renforcement & extensions de réseau	5
b)	Les travaux structurants	9
c)	L'entretien et amélioration des ouvrages	10
d)	Les travaux divers	10
e)	Travaux d'interconnexion avec le Syndicat intercommunal du plateau de Sault	10
f) l	_es subventions	11
3) Stri	ucture et gestion de la dette	12



I - Présentation de la collectivité

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

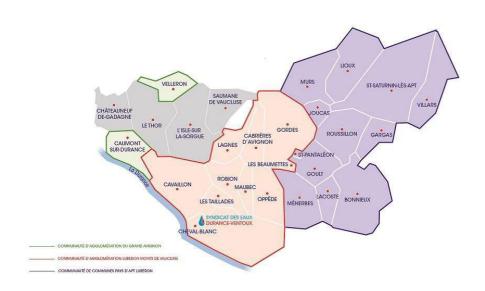
La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1er juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1er janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence eau potable, elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Le périmètre du syndicat a été étendu au 1er janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Enfin, au 1er janvier 2020, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération a pris la compétence eau potable et adhère depuis cette date en représentation-substitution de 10 communes.

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant. La convention de délégation de service public a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.





II - Orientations budgétaires 2024

Pour mémoire, les équilibres budgétaires des exercices antérieurs s'établissent comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement	5 619 K€	5 899 K€	5 903 K€	5 858 K€	5 893 K€
Investissement	13 239 K€	11 577 K€	11 711 K€	12 186 K€	12 534 K€
Total	18 859 K€	17 477 K€	17 614 K€	18 044 K€	18 428 K€

1) Section de fonctionnement

a. Les recettes

Elles seront constituées par :

➤ A plus de 90%, les **produits de la vente d'eau** : les hypothèses de recettes seront évaluées au regard des résultats des exercices précédents et des tarifs de la part syndical à hauteur de 5 300 000 €.

L'INSEE, dans sa publication Informations Rapides n° 286 du 15 novembre 2023, a établi la hausse des prix à la consommation de 4 % sur 1 an en 2023.

Le Syndicat subit tout particulièrement cette inflation à travers la hausse du prix des matières premières et des fournitures nécessaires à l'exécution des marchés de travaux.

Cette hausse renchérit, non seulement le niveau des prix lors de d'adjudication des marchés publics de travaux, mais aussi le coût de la révision des prix des marchés en cours qui se calcule avec l'index Travaux Publics TP10a [Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux]. Celui-ci connait une hausse de 4% en un an, parfaitement concordante avec l'inflation.

Dès lors, afin que le Syndicat préserve sa capacité d'investissement, les tarifs de la part syndicale seront augmentés dans la même proportion que l'inflation soit de 4 %.

Les tarifs du service public de l'eau seront donc fixés comme suit :

Abonnement semestriel: 11.50 € HT

Consommation de 0 à 60 m³/semestre : 0,4436 € HT le m³

Consommation au-delà de 60 m³/semestre : 0,8870 € HT le m³

- ➤ Les participations des tiers aux travaux (offres de concours, branchements neufs dans le cadre des travaux de renouvellement ou d'extension ; conventions de participation financière conclues avec des collectivités) à hauteur de 100 000 €.
- ➤ Les **produits de gestion courante** (loyers, redevances d'ODP, remboursement taxes foncières des locataires, participation des agents aux tickets restaurant) : 30 000 €.



b. Les dépenses

Elles seront constituées par :

- ➤ Les charges à caractère général qui seront inscrites pour 500 000 € afin de couvrir les dépenses de gestion courante et de lancer des études relatives à :
 - l'élaboration du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) ;
 - la révision des périmètres de protection du champ captant des Iscles à Cheval-Blanc ;
 - l'analyse du mode de gestion du service public que nous souhaitons anticiper.

Les études stratégiques ouvrent droit à des subventions de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %.

Ainsi, début 2023 les services ont déposé une demande de subvention pour la mise à jour du schéma directeur d'alimentation et l'élaboration du schéma de distribution qui ont débuté en juillet dernier. Le dossier est instruit et un avis d'attribution est attendu pour la fin d'année 2023.

Des subventions seront sollicitées en 2024 pour les études relatives à l'élaboration du PGSSE et la révision des périmètres de protection du champ captant des Iscles à Cheval-Blanc.

- ➤ Les charges de personnel inscrites à hauteur de 650 000 € en tenant compte
 - du recrutement d'un nouvel ingénieur en octobre dernier ;
 - des mesures prises par le Gouvernement (décret n°2023-519 du 28 juin 2023) concernant l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) qui bénéficieront d'une revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024;
 - de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023) pour une enveloppe globale de 3 000 €;
 - du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Pour rappel, au 1er décembre 2023, la structure est composée de 10 agents.

Le Syndicat a institué depuis le 1^{er} septembre 2017 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents de la filière administrative. La filière technique est également concernée depuis le 1^{er} janvier 2022.

- Les autres charges de gestion courante pour 300 000 € qui correspondent aux indemnités des élus (50 000 €) et à la rémunération à la performance de l'exploitant (250 000 €).
- Les charges exceptionnelles (450 000 € HT), constituées principalement par les divers dispositifs de dégrèvements [Warsmann, écrêtements professionnels, remises gracieuses, avoirs techniques, charte de solidarité] et la participation au compte de renouvellement des branchements si l'exploitant dépasse le plafond contractuel du nombre de renouvellement.



2) Section d'investissement

En matière d'investissement, la programmation s'inscrira dans le cadre du Schéma Directeur, dont la mise à jour a été adoptée par le comité syndical en octobre 2014, et devra permettre de poursuivre l'objectif d'amélioration du service et de la performance du réseau.

Le budget 2024 complétera le financement des opérations engagées mais non soldées en 2023 et inscrira tout ou partie des crédits pour de nouveaux programmes.

L'ensemble de ces programmes sera inscrit pour une enveloppe budgétaire proche des exercices antérieurs à hauteur de 9 à 10 000 000 € HT.

Canalisations	Station de production	Station de reprise	Réservoir	Accessoires hydrauliques	Bâtiment hors exploitation
		*			

a) Les programmes de renouvellement / renforcement & extensions de réseau

• P236 - Programme de renouvellement/renforcement 2020-2021



Ce programme a été établi sur la base de la programmation pluriannuelle quinquennale en concertation avec notre exploitant, sur les bases du dispositif ANTICIPER.

Cette opération comporte 4 chantiers. Les travaux ont démarré en septembre 2022.

Les chantiers d'Oppède, de Cavaillon et des Taillades sont terminés. Celui de Gordes est en cours, en coordination avec LMV pour le volet assainissement. La fin prévisionnelle est prévue pour avril 2024.

Les crédits engagés en 2023 seront reportés en 2024 en restes à réaliser et complétés si nécessaire.



P238 - Bas service - Renouvellement du feeder route du Moulin de Losque et Pierre Grand / Min à Cavaillon et Chemin du Pont à Cheval-Blanc



La distribution d'eau potable de Cheval-Blanc se fait via le service de Cavaillon. Une des canalisations majeures de diamètre 450 mm se situe sur la route du Moulin de Losque. Elle a montré plusieurs ruptures au cours des dernières années. Datant de 1950, il était nécessaire de programmer son renouvellement.

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'études Merlin. Les études de conception ont été validées en 2022 ; la phase travaux a débuté en novembre 2023.

Les travaux de renouvellement ont été découpés en trois secteurs définis comme suit :

- Secteur 1 : 720 ml de l'entrée principale du MIN à son entrée Sud.
- > Secteur 2 : 1 550 ml de l'entrée Sud du MIN jusqu'à la limite de Cheval-Blanc.
- > Secteur 3 : 1 050 ml de la limite de Cheval-Blanc à la station des Iscles.

Outre le renouvellement des canalisations, les travaux consistent à la reprise des branchements des abonnés ; la création de branchements neufs si nécessaire ; la reprise des raccordements sur les conduites annexes ; le déplacement et l'optimisation des organes techniques (débitmètre de sectorisation, vanne stratégique, etc.).

Cette opération se déroule en coordination avec LMV Agglomération qui va procéder à la requalification des voiries depuis le MIN de Cavaillon jusqu'à la limite de Cheval-Blanc, dans la continuité de nos travaux.

L'environnement est complexe avec des contraintes fortes en particulier s'agissant de la circulation des poids lourds qui desservent les entreprises se trouvant sur l'emprise des travaux.

Au stade avant-projet, le maitre d'œuvre avait estimé les travaux à 2,1 millions d'euros avec une provision de 100 000 € HT (5 %) qui restait à affiner. Le montant des contrats de travaux a été signé à 2 194 865 € HT avec le groupement d'entreprises SOGEA/PETAVIT.

Le phasage prévisionnel s'établit comme suit, avec une proposition d'optimisation des équipes :



Les crédits engagés en 2023 seront reportés en 2024.



• P240 - Travaux d'extension et de renouvellement réseau imprévus



Le marché à bons de commande pour les travaux imprévus de renouvellement et d'extension de réseau a été renouvelé en 2022. Il est décomposé en trois lots comme suit :

		Maxi annuel
LOT N° 1	Secteur 1 : communes de Cavaillon, Châteauneuf-de- Gadagne, Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor.	700 000 € H.T
LOT N° 2	Secteur 2 : communes de : Cabrières d'Avignon, Caumont- sur-Durance, Cheval-Blanc, Lagnes, Maubec, Robion, Saumane-de-Vaucluse, Taillades, Velleron	450 000 € H.T
LOT N° 3	Secteur 3 : communes de : Beaumettes, Bonnieux, Gargas, Goult, Gordes, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-Les-Apt, Villars	500 000 € H.T

Pour information, les montants engagés s'élèvent à :

	Année 1 (oct. 22 à oct. 23)	Année 2 (oct. 23 à oct. 24)
Lot 1	379 561,42 € HT	69 164,00 € HT
Lot 2	303 042,82 € HT	- € HT
Lot 3	245 940,90 € HT	- € HT

Les crédits nécessaires seront ouverts pour l'année 2024.

P241 - Programme quinquennal de renouvellement/renforcement 2023-2027 -Tranche 1



Le programme quinquennal 2017-2021 s'est achevé en 2023 avec l'attribution du dernier marché de travaux (P236).

Le Syndicat et Suez ont élaboré le prochain programme 2023-2027. Les communes impactées ont été associées afin de définir les périodes possibles de travaux.

Le programme a été découpé en 2 tranches de 3 ans avec une année d'étude en temps masqué. L'année 2023 a été consacrée à la coordination avec les communes, la mise en concurrence des marchés de maîtrise d'œuvre et les études.

Le marché de maîtrise d'œuvre est décomposé en 3 lots et a été attribué à :

- ➤ Lot 1: PRIMA (112 537,50 € HT) Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron (15 opérations);
- Lot 2: ARTELIA (193 169,91 € HT) Commune de Cavaillon, les Taillades et Robion (14 opérations);
- ➤ Lot 3 : TRAMOY (133 025,00 € HT) Commune de Bonnieux, Gargas, Goult, Ménerbes et Saint-Saturnin-les-Apt (8 opérations).

Afin de débuter les études de conception, un marché de levé topographique/géodétection a été publié en novembre 2023. Le marché est également décomposé en 3 lots dont les coûts estimatifs s'établissent comme suit : Lot 1 : 45 000 € HT ; Lot 2 : 80 000 € HT ; Lot 3 : 65 000 € HT.

Les études de conception débuteront début 2024. Les marchés de travaux sont prévus pour début 2025. Les plans de localisation des opérations sont annexés.

Les crédits engagés en 2023 seront reportés en 2024 et complétés si nécessaire.



• P244 - Programme de renouvellement de branchements 2023



La majorité des fuites observées par notre exploitant sur le réseau sont des fuites sur branchements. En effet, les branchements en polyéthylène du Syndicat ont été fragilisés par le traitement de la ressource au dioxyde de chlore utilisé par l'exploitant pendant une dizaine d'années.

Bien que ce traitement ait été arrêté en 2013, les branchements ont été durablement fragilisés. En effet, soit ils ne présentent plus de protection contre l'oxydation en paroi interne, soit ils présentent une forte oxydation de leur paroi interne et une fragilisation du matériau très forte à extrême pour les plus atteints. Au surplus, ces fragilités sont accentuées par la température, la pression et leurs variations dans le réseau.

SUEZ a l'engagement contractuel de renouveler 600 branchements par an. Le Syndicat, quant à lui, en renouvelle environ 400 par an lors de ses chantiers. Actuellement se sont donc 1.000 branchements en moyenne qui sont renouvelés tous les ans sur un total plus de 55.000.

Fort de ce constat, il est apparu nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de renforcer les efforts de renouvellement des branchements en polyéthylène sur les secteurs identifiés à risque.

Au terme d'une étude, un secteur test de 266 branchements à renouveler a été retenu sur les communes des Beaumettes, de Gordes, Goult secteur Fontcaudette.

Le marché de travaux a été attribué à un groupement d'entreprises BRIES/SNPR/FAURIE pour un montant de 463 036,40 € HT. Pour mémoire l'opération avait été estimée à 415 953,90 € HT.

Les travaux ont débuté en novembre 2023.

Les crédits engagés en 2023 seront inscrits au budget 2024 en reste à réaliser.

• P245 - Travaux d'extension et de renouvellement programmés 2023



Ce programme permettra d'anticiper et de réaliser des opérations spécifiques d'extension ou de renouvellement de réseau issues du programme quinquennal.

Sept opérations de renouvellement de réseau ont été intégrées à ce marché. La mission de maitrise d'œuvre est assurée par les services techniques du Syndicat. Les opérations sont situées à Cavaillon, Bonnieux, Le Thor, l'Isle-sur-le-Sorque (2 opérations), Lagnes et Gordes.

Les plans de localisation sont annexés.

Les études ont été réalisées, le marché de travaux a été publié. Le montant du marché a été estimé à 2 050 000 € HT.

Les travaux seront réalisés en 2024. Les crédits nécessaires à cette opération seront ouverts.

P246 - Programme de renouvellement pour opérations spécifiques issues de la coordination avec les communes ou de la programmation quinquennale



A ce jour deux opérations sont déjà identifiées pour lesquelles les études sont en cours : Saint-Saturnin-lès-Avignon, Chemin de Perréal et Lagnes, tronçon jusqu'au réservoir.

La maîtrise d'œuvre de ce programme pourra être poursuivie en interne ou externe en fonction du plan de charge des équipes.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2024.



b) Les travaux structurants



P239 – Réduction de la pression de distribution

Ce projet est un engagement fort pris par le Syndicat dans le cadre du partenariat avec son délégataire lors de la négociation de la DSP.

Cette réduction de pression a pour objectif de protéger notre patrimoine enterré en réduisant significativement le nombre de casses et donc les volumes de fuites. En première approche, Suez a estimé l'économie à 500 000 m³/an, soit un gain de 6% de rendement.

Le projet est découpé en deux phases :

Phase 1 – Réduction de la pression de distribution sur Cavaillon Centre et Est

Une première tranche (Cheval Blanc / Cavaillon Sud) a été réalisée. Les résultats sont en moyenne conformes aux prévisions à savoir une baisse de 17% de la pression dans nos réseaux.

Néanmoins, la seconde tranche avait été mise en sursis afin de mesurer l'impact sur les points d'eau incendie (PEI) existants. Les résultats théoriques ne montrant pas de dégradation importante la seconde tranche a été relancée.

Les études ont été menées en 2023 par le service technique du Syndicat. Les travaux sont achevés à 90 %. Les essais sont prévus pour décembre 2023.

Les crédits nécessaires pour solder cette phase seront reconduits en 2024 en restes à réaliser.

Phase 2 – Réduction de la pression de distribution Le Thor et l'Isle-sur-la-Sorgue

Pour cette phase (Le Thor et l'Isle-sur-la-Sorgue) la maîtrise d'œuvre a été attribuée au BET Artelia. Les études sont en cours. Les travaux seront réalisés en 2024 et ont été estimés, en phase AVP, à 300 000 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

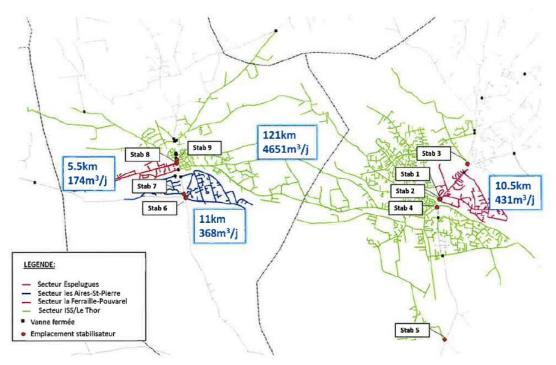


Figure 1 : Plan des secteurs concernés par la mise en place de réducteurs de pression en phase 2

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE



P243 – Programme de remplacement des sondes à insertion par des débitmètres électromagnétiques

Le réseau du Syndicat est sectorisé en 90 secteurs dans le cadre de son objectif global de réduction de pertes d'eau.

La mise en place des premiers points de mesure a débuté en 2008. Aujourd'hui, certains points équipés de la technologie sonde à insertion montrent leurs limites.

Il est proposé de remplacer ces sondes par des équipements plus fiables mais plus onéreux et plus encombrants.

Une étude menée par le Syndicat a permis d'établir avec l'exploitant l'opportunité de renouveler neuf équipements. Six d'entre eux ne présentent pas de difficulté particulière et ont été étudiés 2023.

Le marché a été attribué à VEOLIA pour un montant de 114 530,00 € HT. La période de préparation est en cours. Les travaux seront réalisés à partir de décembre 2023 pour une durée de 60 jours.

Les trois autres équipements se trouvent dans des environnements plus complexes et nécessitent des études complémentaires.

Les plans de localisation sont joints en annexe.

Les crédits engagés en 2023 seront reportés en restes à réaliser au budget 2024.

c) L'entretien et amélioration des ouvrages



P219 - Aménagement paysager de la station de Cheval-Blanc

L'ensemble des réseaux ayant été remis à neuf sur le périmètre de la station, il est proposé de réaliser un aménagement paysager pour remettre en valeur cette station historique.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ELLIPSE. Un Avant-Projet Définitif a été rendu en avril 2019. L'estimatif s'élevait à plus de 220 000 € HT dont 140 000 € HT de voirie.

Le projet a été corrigé sur les plans techniques et financiers. Le montant a été ramené à 110 000 € HT. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation. Les travaux devraient débutés à la fin du premier trimestre 2024.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget.

d) Les travaux divers

Des lignes budgétaires seront ouvertes pour permettre la réalisation de travaux de faible importance et de nature différente. Relatif aux installations, équipements, outillages techniques ou bâtiments, ils peuvent concerner le réseau, les stations ou les réservoirs.

e) Travaux d'interconnexion avec le Syndicat intercommunal du plateau de Sault

Le SEDV et le SIAEPA ont conjointement fait réaliser une étude de faisabilité pour une interconnexion de leurs réseaux respectifs. Cette étude a distingué deux phases distinctes :

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE

- phase 1 : « Sécurisation de l'existant » qui correspond à la mise en œuvre d'une interconnexion ayant une capacité de 1 250 m3/jour,
- phase 2 : « Besoins à l'horizon 30 ans » permettant de porter la capacité d'interconnexion à 2 500 m3/jour.

Le projet actuel consiste à réaliser les travaux nécessaires à la phase 1. Il s'agit d'une chaîne hydraulique permettant de faire transiter l'eau potable fournie par le SEDV depuis la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt en traversant la partie « montagneuse » de cette commune pour rejoindre le réseau de distribution du SIAEPA et finir avec un maillage à la conduite du syndicat Durance Albion sur la commune de Saint Christol.

Il prend son origine au niveau du futur réservoir « Les Moulins » dont le SEDV a programmé la mise en œuvre et qui se situera sur le côté Ouest de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt à la cote TP 420 NGF pour une capacité de 500 m3. Ce réservoir va permettre de réorganiser la distribution de l'eau potable sur le périmètre de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt, la partie Est du village étant alimentée par le réservoir dit « Haut Village ».

En outre, un renforcement des ouvrages du SEDV depuis la station de reprise sise sur la commune de Les Beaumettes s'avère nécessaire.

Les parties ont manifesté la volonté de réaliser une opération unique témoignant de ce projet commun.

Au stade faisabilité, le montant des travaux est estimé à 12, 7 millions d'euros répartis à 46% pour notre Syndicat et à 54% pour le SIAEPA. Les financements sont attendus à hauteur de 80% (Etat/Région, Département et Agence de l'Eau).

Une première convention d'engagement a été signée en juillet 2023. Une convention de transfert de maitrise d'ouvrage est en cours d'élaboration.

Dès son approbation, une étude de programmation permettra de définir la stratégie de réalisation, le coût actualisé, les contraintes foncières, les études environnementales, les demandes d'autorisation d'occupation des terrains traversés, etc.

L'objectif est de définir un programme complet afin de s'adjoindre les services d'équipes de maitrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires aux études seront inscrits au budget 2024.

f) Les subventions

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau pour des opérations éligibles au 11° programme 2019-2024 « Sauvons l'eau ».

Dans ce 11° programme, pour ce qui concerne l'eau potable, l'Agence de l'eau a identifié comme prioritaires les communes classées en Zone de Revitalisation Rurale.

Pour notre Syndicat cela correspond au périmètre des communes de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) : Bonnieux • Gargas • Goult • Joucas • Lacoste • Lioux • Ménerbes • Murs • Roussillon • Saint-Pantaléon • Saint-Saturnin-lès-Apt • Villars.

Des subventions pourront donc être demandées pour les chantiers de renouvellement de réseau se déroulant sur les communes précitées.

L'opération P243 (remplacement de sonde à insertion par des débitmètres électromagnétiques) a fait l'objet d'une demande de subvention au titre des économies d'eau. Le taux de subvention maximal est de 50 %. Le dossier a été constitué en date du 18 octobre 2023, il est en cours d'instruction.



L'opération P239 phase 2 (réduction de pression sur les secteurs Le Thor et L'Isle-sur-la Sorgue) fera également l'objet d'une demande de subventions au titre des économies d'eau.

Enfin, concernant l'interconnexion avec le plateau de Sault les subventions seront demandées auprès de la Région, du Département de Vaucluse et de l'Agence de l'eau.

3) Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette en 2024 sera de 321 507,05 € et l'annuité de 178 862,35 €.

L'emprunt de 3 000 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole en 2013, a été renégocié en 2019 avec le remboursement anticipé d'1 million € et un passage en taux fixe (0,49%) sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

Depuis février 2020, trois emprunts restent en cours auprès du Crédit Agricole :

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée	Taux
Réaménagement emprunt CACIB	23/07/2019	1 000 000,00 €	5 ans	0,49 %
Interconnexion réseau SEDV/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2012	281 193,64 €	18 ans	4,89 %
Travaux EP Européenne d'embouteillage CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2013	47 588,91 €	14 ans	4,47 %

Le recours à l'emprunt en 2024 pourrait être décidé en fonction du rythme d'avancement du projet d'interconnexion avec le plateau de Sault.

L'endettement pluriannuel s'établit comme suit :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	178 862,35 €	8 684,14 €	170 178,21 €	321 507,05 €
2025	28 494,85 €	7 346,30 €	21 148,55 €	151 328,84 €
2026	28 494,85 €	6 329,25 €	22 165,60 €	130 180,29 €
2027	28 494,85 €	5 263,25 €	23 231,60 €	108 014,69 €
2028	23 848,76 €	4 145,89 €	19 702,87 €	84 783,09 €
2029	23 848,76 €	3 182,42 €	20 666,34 €	65 080,22 €
2030	23 848,76 €	2 171,83 €	21 676,93 €	44 413,88 €
2031	23 848,76 €	1 111,81 €	22 736,95 €	22 736,95 €
2032	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

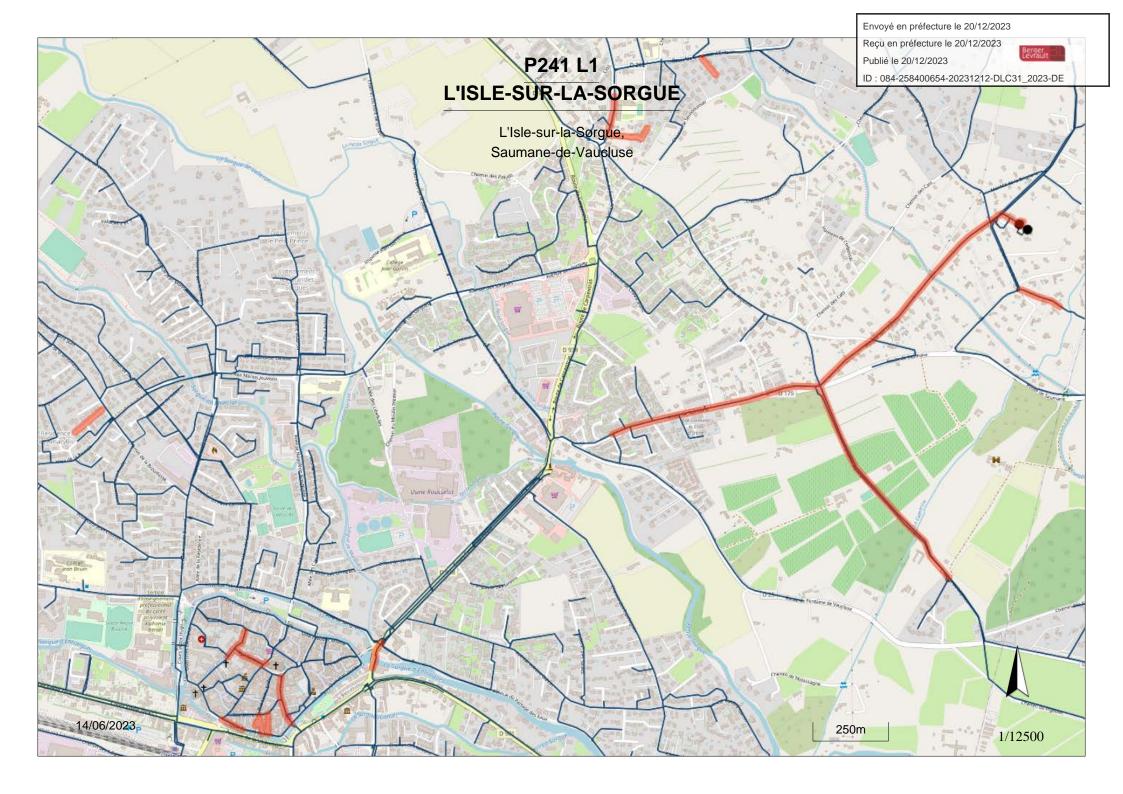


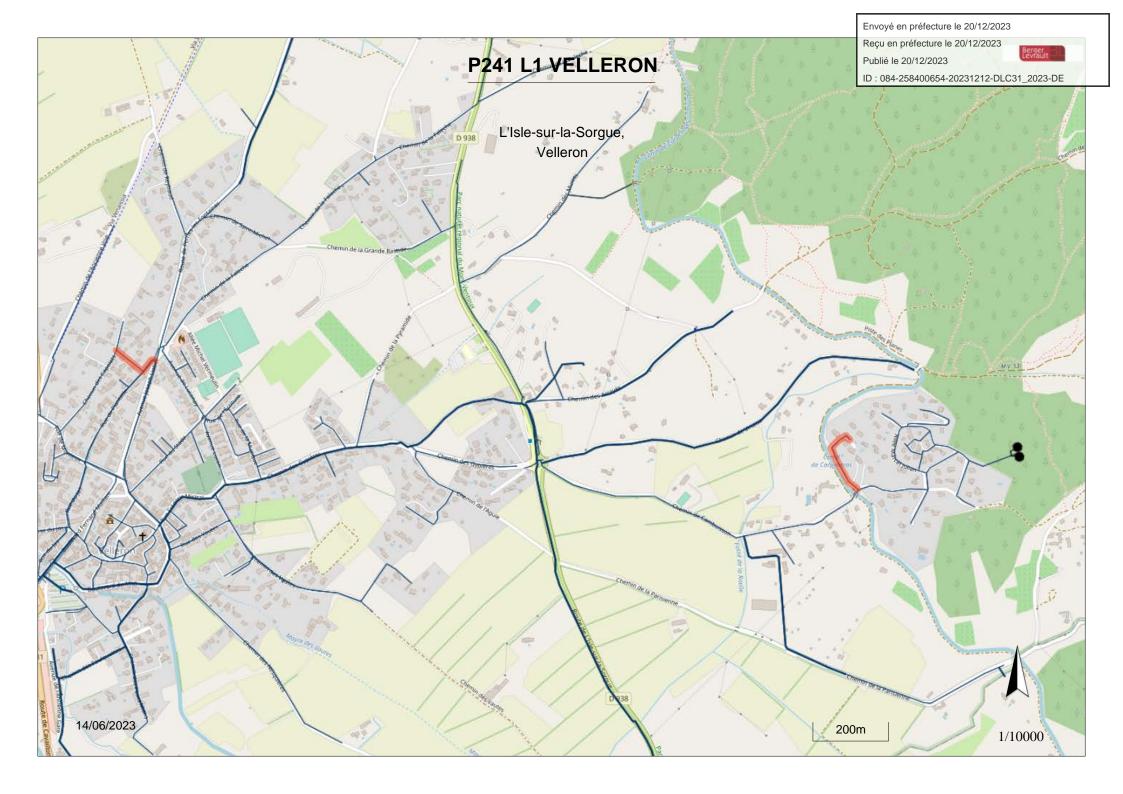
ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE

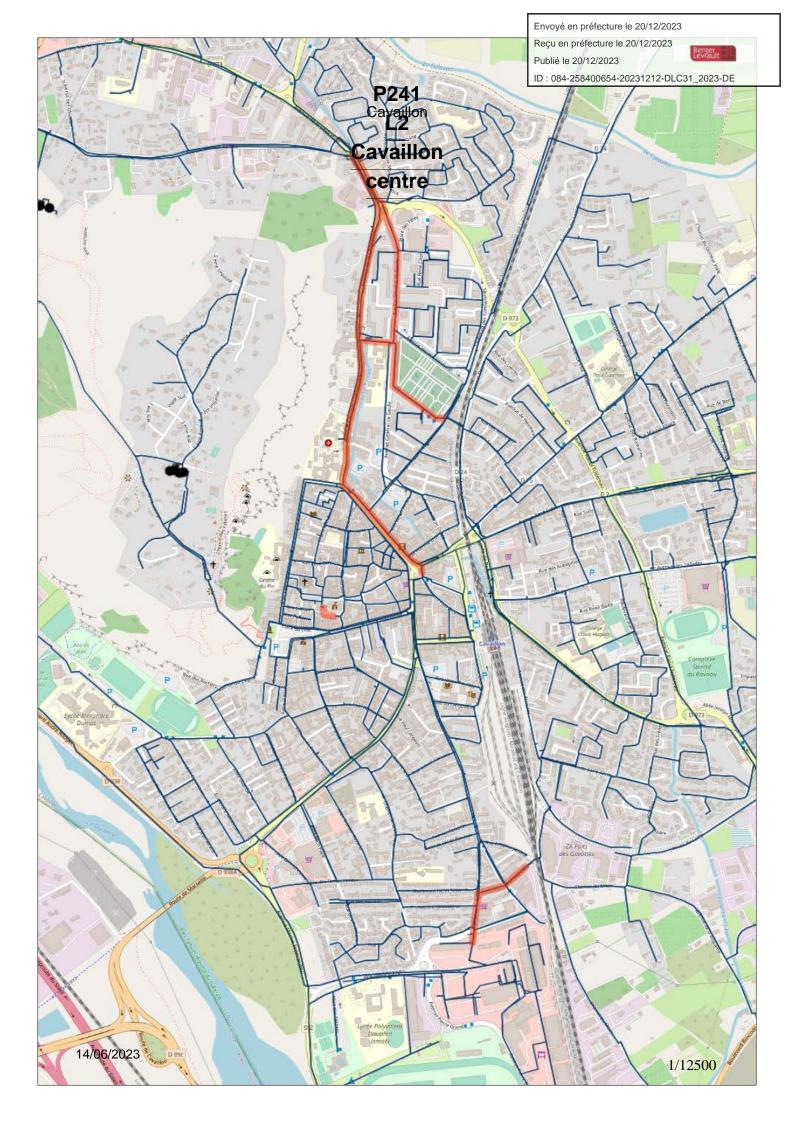
ANNEXE 1

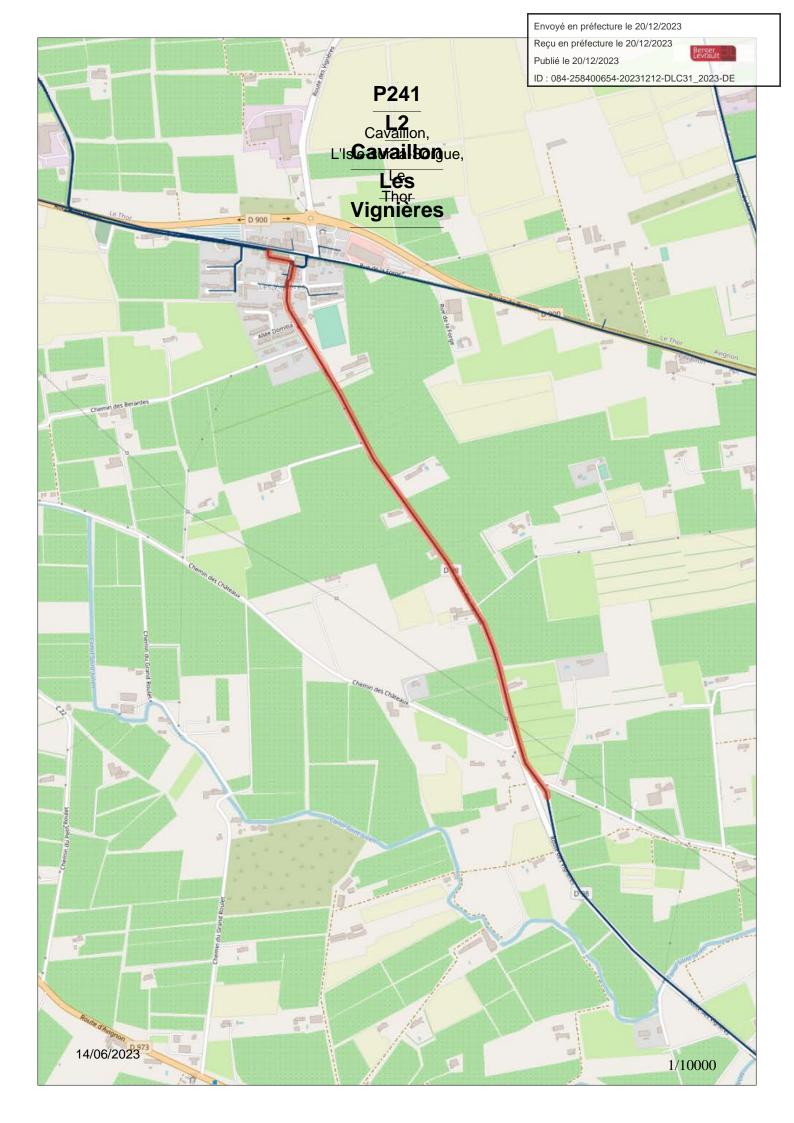
Plans de localisation

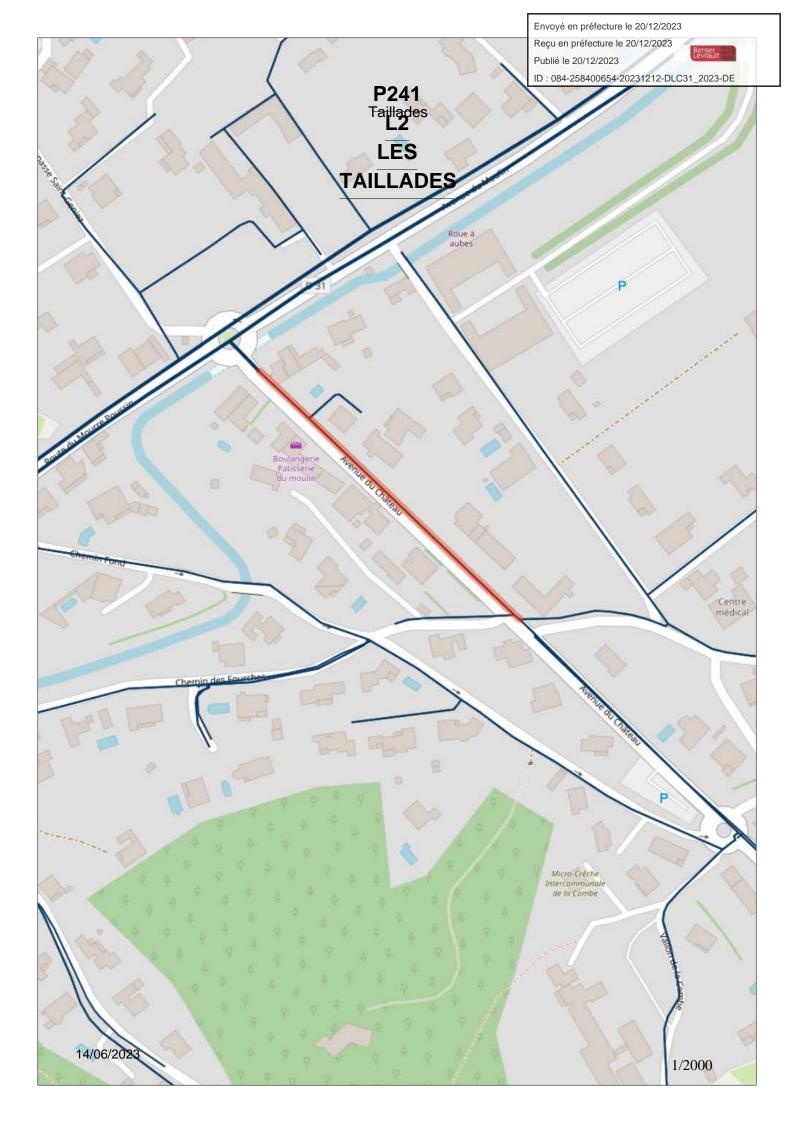
P241 - Programme quinquennal de renouvellement/renforcement 2023-2027
Tranche 1



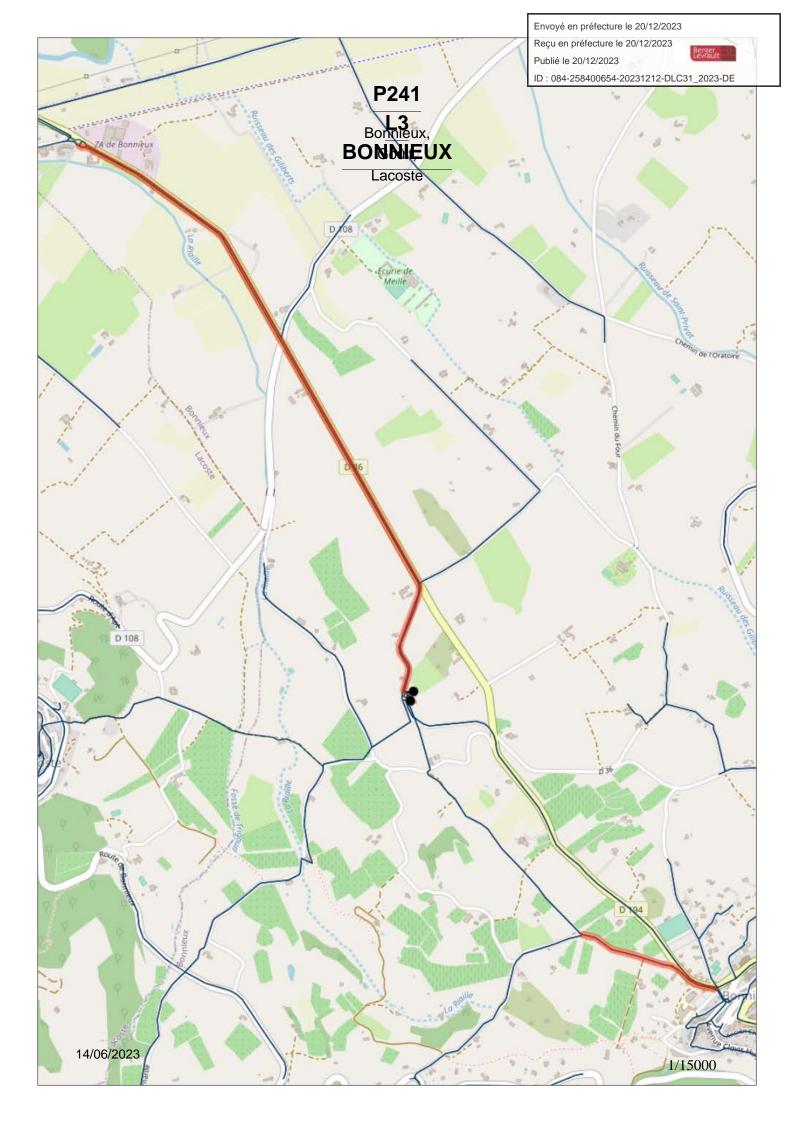


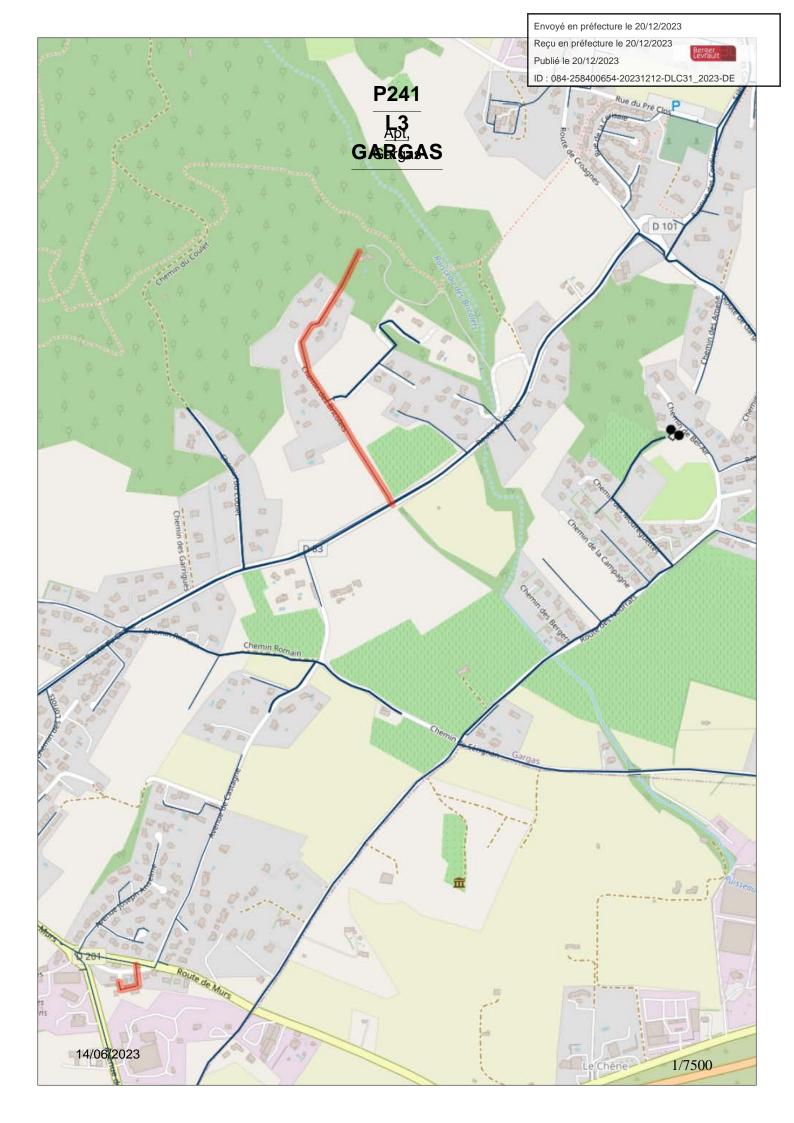


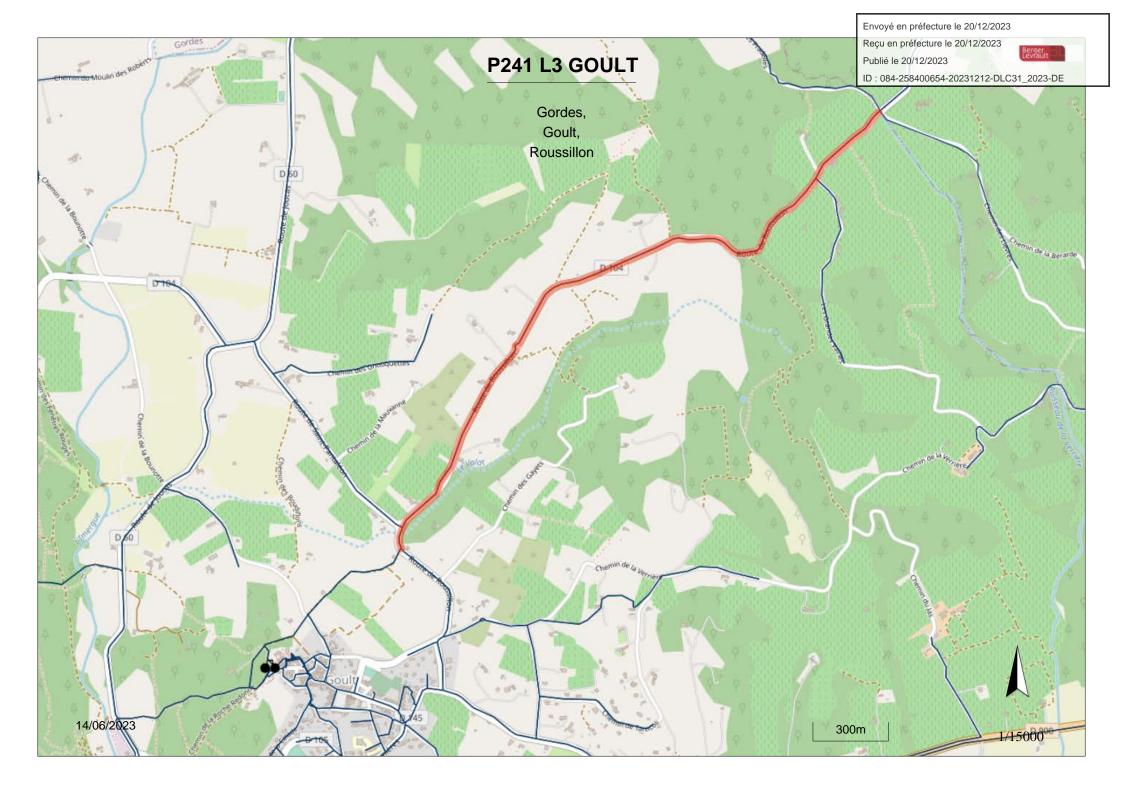


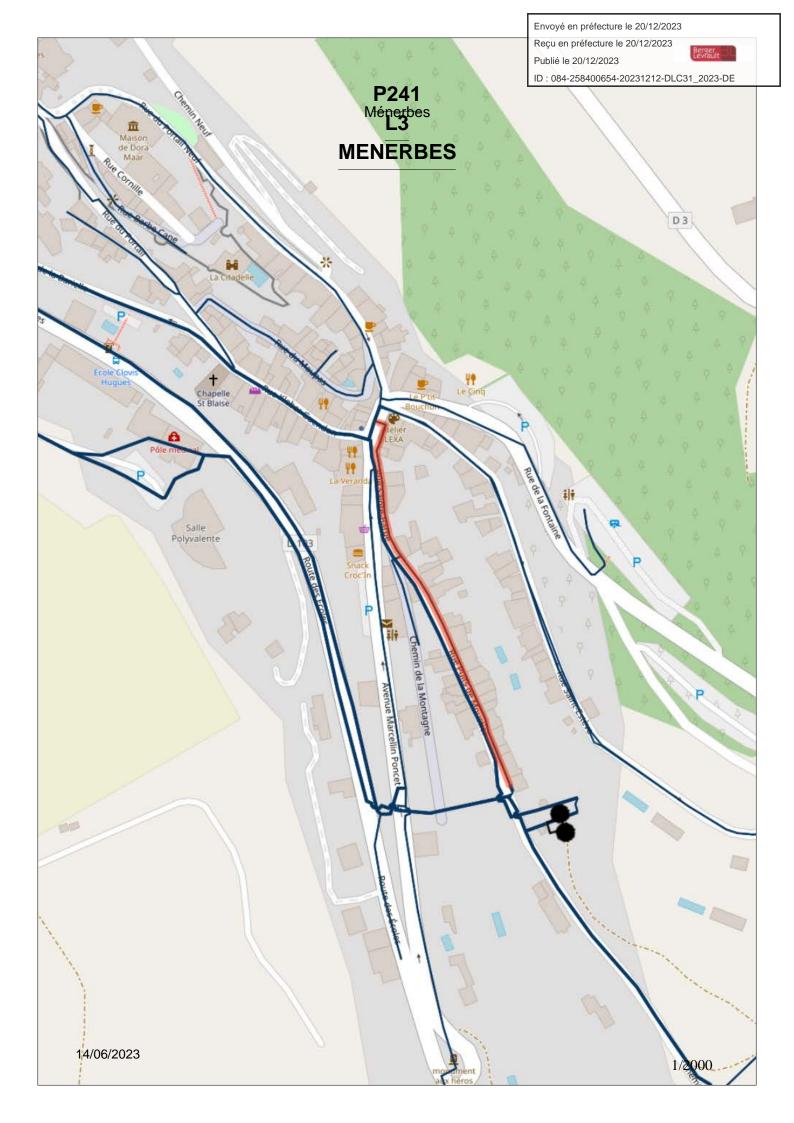


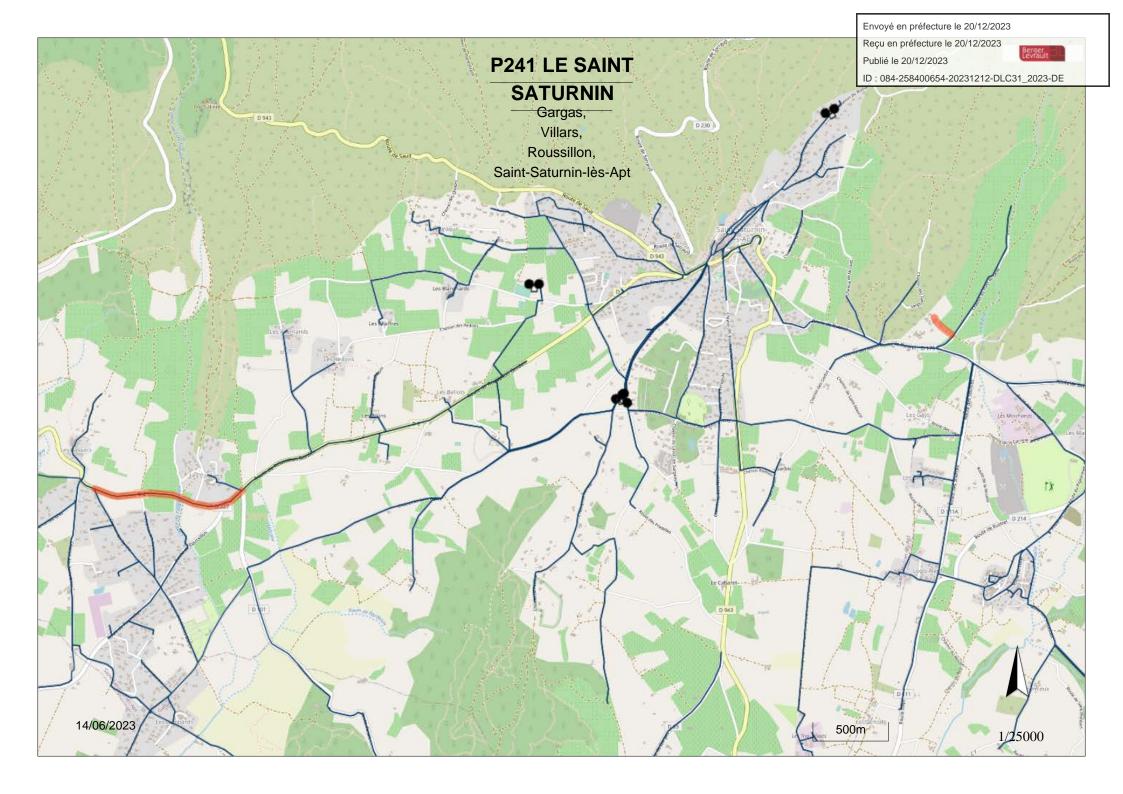












Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



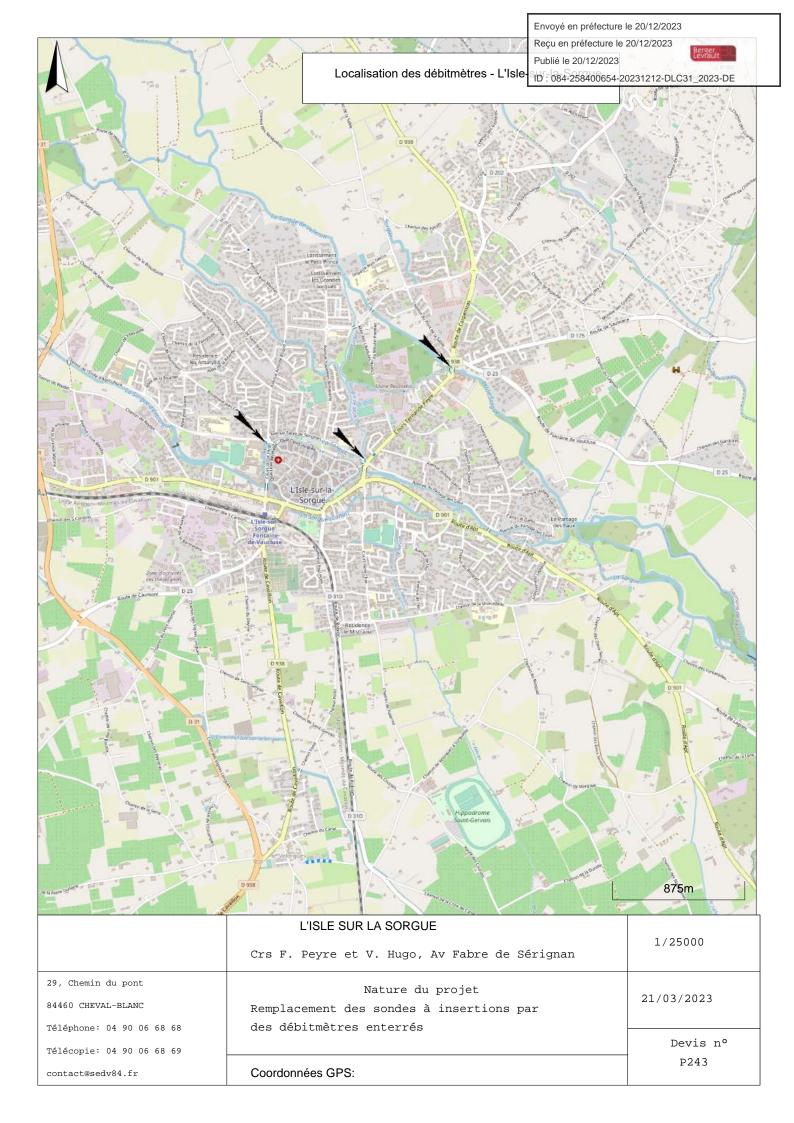
ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE

ANNEXE 2

Plans de localisation

P243 – Programme de remplacement des sondes à insertion par des débitmètres électromagnétiques





Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 084-258400654-20231212-DLC31_2023-DE

ANNEXE 3

Plan de localisation

P245 - Travaux d'extension et de renouvellement programmés 2023

